

Interessement 2017

LE SYNDICAT **FORCE OUVRIERE** EST
SIGNATAIRE DE L'ACCORD
D'INTERESSEMENT 2017/2018/2019

Enveloppe de : 550€ pour 2017 600€ pour 2018 650€ pour 2019

- Pour **Force Ouvrière** cette enveloppe n'est pas à la hauteur de nos espérances.
- **Force Ouvrière** a fait rajouter la révision de l'accord chaque année pour la fixation des objectifs à venir afin d'intégrer les résultats de l'année passée et les priorités et projets de l'année nouvelle.
- **Force Ouvrière** a négocié dès la première proposition des critères en tenant compte des particularités des différents sites pour ne pénaliser aucun salarié :
 - Demande d'objectifs au mois et non à l'année pour les accidents de travail et les pertes matières.
 - Répartition des montants en tenant compte des critères les plus atteignables.

Force Ouvrière ne pratique pas la démagogie !

Force Ouvrière sera toujours force de proposition.